

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2019**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chalot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 16 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A110126

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	1 591 815	1 495 684
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Don de la Fondation communautaire de l'Estrie	3 195	2 817
Dons spéciaux		830
Activités spéciales		43 467
Produits nets de placements	50 388	7 596
Autres produits	3 330	1 780
	<u>1 698 728</u>	<u>1 602 174</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion	256 124	219 601
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	39 807	38 397
Attributions et programmes		
Attributions aux organismes (note 8)	895 685	854 217
Autres programmes	329 485	256 195
Programme - service à la communauté - gestion (note 10)	145 771	124 209
Activités spéciales		32 670
Radiation des apports à recevoir	2 688	14 000
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	26 538	25 598
	<u>1 696 098</u>	<u>1 564 887</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>2 630</u>	<u>37 287</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	120 357	544 578	664 935	627 648
Excédent des produits par rapport aux charges		2 630	2 630	37 287
Affectation d'origine interne				
Encaissements des avances à des organismes	(23 571)	23 571		
Solde à la fin	96 786	570 779	667 565	664 935

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 630	37 287
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 868	4 916
Variation nette de la juste valeur des placements	(52 556)	27 379
Produits réinvestis des fonds communs d'obligation	<u>(23 154)</u>	<u>(13 706)</u>
(65 212)55 876
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(108 947)	(61 323)
Frais payés d'avance	(1 116)	2 044
Attributions à payer aux organismes	75 489	34 117
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	6 680	(1 236)
Apports reportés	<u>(1 703)</u>	<u>(38 667)</u>
	<u>(29 597)</u>	<u>(65 065)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement(94 809)(9 189)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Cessions de dépôts à terme		100 000
Placements	(1 397 755)	(605 158)
Cession de placements	1 406 670	495 146
Avances à des organismes		(25 000)
Encaissement des avances à des organismes	23 571	24 463
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(10 080)</u>	<u>(3 624)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>22 406</u>	<u>(14 173)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(72 403)	(23 362)
Encaisse au début	<u>95 266</u>	<u>118 628</u>
Encaisse à la fin	<u>22 863</u>	<u>95 266</u>

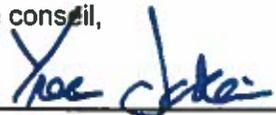
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Situation financière
 au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	22 863	95 266
Comptes clients et autres créances (note 3)	832 872	723 925
Frais payés d'avance	18 016	16 900
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes	23 571	23 571
	<u>897 322</u>	<u>859 662</u>
Long terme		
Placements (note 4)	890 192	823 397
Avances à des organismes (note 5)	73 215	96 786
Immobilisations corporelles (note 6)	66 137	63 925
	<u>1 926 866</u>	<u>1 843 770</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 200 773	1 125 284
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	58 528	51 848
Apports reportés (note 7)		1 703
	<u>1 259 301</u>	<u>1 178 835</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	96 786	120 357
Non affecté	570 779	544 578
	<u>667 565</u>	<u>664 935</u>
	<u>1 926 866</u>	<u>1 843 770</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


 Yves Jodoin, président


 Marie-Hélène Wolfe, directrice générale

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'obligations et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur, incluant les obligations pour lesquelles l'organisme a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immeuble	40 ans
Oriflammes	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 60 % pour la collecte de fonds et 40 % pour les attributions et programmes.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	827 413	717 956
Taxes à la consommation à recevoir	5 459	5 969
	<u>832 872</u>	<u>723 925</u>

4 - PLACEMENTS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Obligations, 1,55 % à 5,5 % (5 % au 31 mars 2018), échéant entre juin 2019 et juin 2023	225 466	109 521
Fonds communs d'obligations	254 184	233 593
Fonds du marché monétaire	410 542	480 283
	<u>890 192</u>	<u>823 397</u>

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %), encaissable par versements trimestriels de 2 679 \$, échéant en 2022	40 179	50 893
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	16 964	20 536

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

5 - AVANCES À DES ORGANISMES (suite)

	2019	2018
	\$	\$
Avance à Centre des femmes Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	10 000	12 857
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %), encaissable par versements trimestriels de 714 \$, échéant en 2022	10 000	12 857
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke, sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	19 643	23 214
	96 786	120 357
Encaissements disponibles à court terme	23 571	23 571
	73 215	96 786

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 23 571 \$ de 2020 à 2022, à 18 036 \$ en 2023 et à 6 250 \$ en 2024.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immeuble	108 509	59 583	48 926	51 581
Oriflammes	7 124	1 840	5 284	5 996
Ameublement et équipement	98 084	87 855	10 229	3 517
Site Web	5 664	3 966	1 698	2 831
Système téléphonique	9 851	9 851		
	229 232	163 095	66 137	63 925

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 7 868 \$ (4 916 \$ en 2018).

7 - APPORTS REPORTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	1 703	40 370
Montant constaté aux résultats	(1 703)	(38 667)
Solde à la fin	-	1 703

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Association (ACTE) des accidentés cérébro-vasculaire et traumatisés crâniens de l'Estrie (no 10029-6490)	17 510	16 725
Animation jeunesse du Haut-Saint-François (no 89406-0268)	10 295	9 336
Arrimage Estrie (no 10689-6020)	12 840	12 264
Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (no 13149-8719)	13 867	13 245
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie (no 12897-2726)	10 295	9 002
Association des personnes sourdes de l'Estrie (no 89438-5855)	12 209	11 662
Association des personnes stomisées de l'Estrie Inc. (no 11879-3686)	-	2 901
Association de promotion et de défense des droits de l'Estrie (Haut-Droits) (no 14083-4128)	15 208	14 526
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle Inc. (no 12102-9557)	14 782	14 119
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie Inc. (no 11879-3504)	11 209	10 706
L'Autre Rive (no 10299-7897)	11 819	11 289
Centre d'action bénévole Concert'Action Beaulac-Garthby (no 11944-7514)	10 641	10 165
Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François (no 13243-3061)	14 914	14 246
Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (no 10689-2714)	10 840	10 354
Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc. (no 13168-6230)	11 473	10 959
Centre d'action bénévole de Windsor (no 10087-7570)	10 778	10 295
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (no 10688-9207)	14 592	13 938
Centre des femmes de Lennoxville et environs (no 873439061)	12 599	12 034
Centre des femmes de la MRC du Granit (no 14079-3365)	13 098	12 511
Centre des femmes de Memphrémagog (no 13909-9287)	12 769	12 197
Centre des femmes du Val-Saint-François (no 10088-6381)	14 018	13 387
Centre des femmes La Parolière (no 10689-3845)	14 205	13 568
Centre l'Élan (no 10789-6830)	14 132	13 498
Centre pour femmes immigrantes (no 14046-2524)	14 787	14 124
Commun'Action Ste-Jeanne D'Arc Inc. (no 86449-0487)	10 988	10 496
Cuisine Amitié de la MRC d'Asbestos (no 89365-6454)	10 730	10 249
Cuisines collectives « Bouchée double » (no 14118-2717)	12 491	11 932
Cuisine collective du Haut-Saint-François (no 88323-5038)	13 416	12 815
Cuisine Collective Le Blé D'Or de Sherbrooke (no 13970-8853)	42 025	40 141
DIRA - Estrie (no 89185-2667)	10 295	9 560
Élixir ou L'Assuétude d'Ève (no 14079-3209)	15 568	14 870
Famille Espoir (no 89613-5746)	14 175	13 539
Famille Plus (no 14046-5758)	10 294	9 635
L'Ensoleillé (no 14196-3868)	10 295	9 414
La Chaudronnée (no 10291-8729)	24 292	23 203
La Croisée des sentiers (no 14015-6472)	10 295	9 346

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

8 - ATTRIBUTIONS AUX ORGANISMES (suite)

	2019	2018
	\$	\$
La Maison Caméléon de l'Estrie Inc. (no 89245-2368)	10 489	10 018
Le Rivage du Val-Saint-François (no 13207-1382)	12 479	11 919
Les Jeunes du Coin d'Ascot (no 10323-2286)	16 388	15 654
Les Soupapes de la Bonne Humeur Inc. (no 13252-3861)	16 096	15 374
Les Tabliers en folie de Richmond (no 14127-1130)	16 775	16 023
Maison de jeunes de Fleurimont / Local des jeunes des Jardins-Fleuris (no 86760-3540)	11 031	10 538
Maison de la famille de Sherbrooke Inc. (no 89346-0766)	15 586	14 888
Maison de la famille Memphrémagog (no 14095-4934)	12 484	11 924
Maison des jeunes « Actimage » (no 13363-8585)	10 295	8 573
Maison des jeunes de Coaticook (no 107593204-12589)	13 180	12 589
Maison des jeunes de Lennoxville Youth Centre (no 12051-4229)	10 921	10 431
Maison des jeunes de Waterville « Les Pacifistes » (no 13862-7583)	10 976	10 484
Maison Jeunes-Est (no 12987-9029)	17 492	16 708
Marraine Tendresse (no 89130-7019)	11 105	10 607
Moment'Hom (no 89275-4714)	12 106	11 564
Cinq maisons de jeunes du milieu rural		
Regroupement des jeunes de Saint-Camille (no 89022-5444)	6 827	6 521
Action jeunesse de Saint-Adrien (no 89233-3444)	6 827	6 521
Découverte jeunesse d'Ham-Sud (no 89334-2766)	6 827	6 521
Maison des jeunes de Wotton (no 89179-7847)	6 827	6 521
Mouvement jeunesse de Saint-Georges (no 88944-4378)	6 827	6 521
Partage Saint-François (no 131034597)	12 372	11 818
Passerelle de Weedon Inc. (no 10296-9524)	12 295	11 744
Points Jeunesse du Granit (no 10102-4560)	14 541	13 889
Rayon de Soleil de l'Estrie (no 13713-9952)	10 295	9 751
Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie (no 10788-6780)	14 103	13 470
Sercovie (no 11914-5597)	31 520	29 943
Service budgétaire populaire de l'Estrie (Solution Budget Plus) (no 10479-0332)	16 873	16 116
Service budgétaire populaire des Sources (no 89422-1092)	12 628	12 060
S.O.S. Grossesse (no 13644-1649)	13 155	12 566
Spot Jeunesse de Sherbrooke (no 10496-9787)	14 411	13 764
Villa Pierrot Inc. (no 84317-2396)	17 769	16 973
Virage Santé mentale (no 12059-8297)	10 441	9 973
	895 685	854 217

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Notes complémentaires
 au 31 mars 2019

9 - DON À LA FONDATION COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE

En vertu d'une entente conclue entre l'organisme et la Fondation communautaire de l'Estrie, les ressources transférées à cette dernière doivent servir exclusivement aux fins de l'organisme. Au 31 mars 2019, le montant cumulatif transféré s'élève à 89 735 \$ (89 735 \$ en 2018).

10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	218 656	186 313
Répartition des charges d'administration générale	<u>39 807</u>	<u>38 397</u>
	<u>258 463</u>	<u>224 710</u>
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	145 771	124 209
Répartition des charges d'administration générale	<u>26 538</u>	<u>25 598</u>
	<u>172 309</u>	<u>149 807</u>
	<u>430 772</u>	<u>374 517</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs d'obligations et les fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Notes complémentaires
au 31 mars 2019

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

De plus, les placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs d'obligations et en fonds du marché monétaire, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.